



Guy LARRECQ

38, Boulevard de Picpus
75012 Paris

Tél. (33) 01 44 73 00 73

Fax. (33) 01 44 73 00 74

E-mail:

s.paris@groupe-etc.fr

5, Quai du Maréchal Foch
77000 Melun

Tél. (33) 01 60 56 09 72

Fax. (33) 01 64 52 19 04

Association INSERTION ET DEVELOPPEMENT
Rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

**SOCIÉTÉ D'EXPERTISE
COMPTABLE**

Inscrite au Tableau
de l'Ordre
des Experts-Comptables
de
Paris - IDF

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Membre de
la Compagnie
Régionale de Paris

**EXPERTS-COMPTABLES
ASSOCIÉS**

Claude RÉGNIER
Michel FORTÉ
Philippe GOUREAU
Claude BERTHOUD
Marcel GARNARAT
Philippe VAN MAELE
Guy LARRECQ
Bernard THIESSON
André VENTALON
Jean-Pierre BLIN
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Jean-Luc CHAUSSY
Thierry BISSERON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Emmanuel LEJEUNE

EXPERTS-COMPTABLES

Lydie FORTÉ
Patricia BLIN
Magali SIGRIST
Séverine DE ARO

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association INSERTION ET DEVELOPPEMENT tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations.
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

ETC • EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES

■ YONNE : Auxerre . St-Georges-sur-Baulches . Épineuil (Tonnerre) . Sens . Villeneuve-sur-Yonne . St-Florentin . Chamy . Joigny . Chablis ■ CÔTE D'OR : Talant (Dijon) . Montbard . Saulieu . Semur-en-Auxois ■ SAÔNE-ET-LOIRE : Chalon-sur-Saône ■ SEINE-ET-MARNE : Montereau-Fault-Yonne . Nemours . Melun ■ VILLE DE PARIS : Paris ■ LOIRET : Montargis ■ NIÈVRE : Nevers . Cosne-Cours-sur-Loire . Decize . Clamecy ■

Site : www.groupe-etc.fr



Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier. Elles s'appuient, notamment, sur l'examen par sondage, des principales conventions conclues pour l'octroi de subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 21 mai 2010

**Société ETC
Guy LARRECQ
Commissaire aux Comptes**

BILAN ACTIF		Exercice clos le 31/12/09		Exercice clos le 31/12/08	
		Brut	Amortis. Provisions	Net	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	17 106	16 067	1 039	2 383
	Droit au bail (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	20 000	20 000	0	0
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Inst. tech. mat. et Out. industriels				
	Autres immobilisations corporelles	209 980	155 621	54 359	64 409
	Immobilisations grévées de droits-commodat				
	Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	15	0	15	15	
TOTAL I	247 101	191 688	55 413	66 807	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production (biens et services)				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Créances (3)				
	Avance et acomptes sur commandes	224	0	224	805
	Usagers et comptes rattachés	53 902	0	53 902	29 492
	Autres créances	391 360	0	391 360	901 506
	Valeurs mobilières de placement				
Instrument de trésorerie					
Disponibilités	2 151	0	2 151	417	
Charges constatées d'avance (3)	6 336	0	6 336	6 691	
TOTAL II	453 973	0	453 973	938 911	
Comptes de régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	701 074	191 688	509 386	1 005 718	
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser					
Acceptés par les organes statutairement compétents					
Autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à faire					
(1) Droit au bail			0	0	
(2) Dont à moins d'un an			0	0	
(3) Dont à plus d'un an			0	0	

FONDS ASSOCIATIFS

Fonds

Comptes de

BILAN PASSIF (avant répartition)		Exercice clos le 31/12/09	Exercice clos le 31/12/08
Fonds propres			
Fonds associatifs sans droit de reprise (dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés)			
Ecart de réévaluation			
Réserves indisponibles			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
		141 666	141 666
Autres réserves			
		0	
Report à nouveau			
		-57 929	-81 262
Résultat net comptable de l'exercice (excédent ou déficit)			
		-28 403	23 333
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables			
		24 569	24 357
Provisions réglementées			
		0	0
Autres fonds propres			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
- Apports			
- Legs et donations			
- Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables			
Résultat sous contrôle de tiers financeurs			
		0	0
Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL I			
		79 903	108 094
Provision pour risques			
		25 000	15 000
Provisions pour charges			
TOTAL II			
		25 000	15 000
Sur subventions de fonctionnement			
		66 345	127 345
Sur autres ressources			
TOTAL III			
		66 345	127 345
Emprunts obligataires convertibles			
		880	179 369
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers (3)			
		84 340	186 628
Avances et acomptes reçus sur command en cours			
		252 918	249 678
Dettes fournisseurs, comptes rattachés			
		0	0
Dettes fiscales et sociales			
		0	139 604
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
		0	
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
TOTAL IV			
		338 138	755 279
Ecart de conversion Passif (V)			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)			
		509 386	1 005 718
ENGAGEMENTS DONNES			
NEANT			
(1) Dont à moins d'un an			
		338 138	755 279
(2) Dont concours bancaires courants et soldes débiteurs de bq			
		0	176 604
(3) Dont à plus d'un an			

COMPTE DE RESULTAT-PRODUITS	Exercice clos le 31/12/09	Exercice clos le 31/12/08
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Prestations de services	52 419	25 221
Produits liés à des financements réglementaires		
Produits des activités annexes	41 766	30 476
Legs et donations		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 447 296	1 790 750
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	13 328	36 183
Autres produits	23 097	8 378
Collectes		
Cotisations		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	127 345	135 703
Quote-part de subvention d'investissement renouvelable et des apports virée au compte de résultat	9 282	11 705
TOTAL I	1 714 533	2 038 416
Quotes-part de résultat sur opérations faites en commun		
TOTAL II	0	0
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	5	9
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	5	9
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises d'excédent sur exercices antérieurs		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Quote part des subventions d'investissement non renouvelable virée au compte de résultat		
TOTAL IV	0	0
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+ IV)	1 714 538	2 038 425
Solde débiteur : Perte	28 403	0
TOTAL GENERAL	1 742 941	2 038 425
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N clos le 31/12/09	Exercice N-1 clos le 31/12/08
Bénévolat		
Prestations en nature	170 833	168 038
Dons en nature		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	170 833	168 038
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	16 653	4 427

COMPTE DE RESULTAT-CHARGES	Exercice clos le 31/12/09	Exercice clos le 31/12/08
CHARGES D'EXPLOITATION (1)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats(non stockés)	51 885	137 651
Charges externes	160 426	155 010
Impôts, taxes et versements assimilés	102 624	116 395
Rémunération du personnel	887 787	972 483
Charges sociales	382 951	404 561
Autres charges de personnel	16 481	62 767
Suventions accordées sur ressources affectées		
Dotations aux amortissements	28 858	30 039
Dotations aux provisions	10 000	15 408
Engagements à réaliser sur ressources affectées	66 346	84 794
Autres charges	25 455	29 087
TOTAL I	1 732 813	2 008 195
Quotes-part de résultat sur opérations faites en commun		
TOTAL II	0	0
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	8 070	6 669
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	8 070	6 669
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 058	228
Sur opérations en capital		
Reprise de déficit antérieur		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
TOTAL IV	2 058	228
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les sociétés		
TOTAL V	0	0
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+ IV+V)	1 742 941	2 015 092
Solde créditeur : Excédent		23 333
TOTAL GENERAL	1 742 941	2 038 425
EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N clos le 31/12/09	Exercice N-1 clos le 31/12/08
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	170 833	168 038
Personnel bénévole		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	170 833	168 038
(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	4 082	29 076

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
DE L'ASSOCIATION INSERTION ET DEVELOPPEMENT**

La présente annexe porte sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/09 qui se caractérise par les éléments suivants :

TOTAL BILAN :	509.386 euros
TOTAL COMPTE DE RESULTAT :	1.742.941 euros
RESULTAT TOTAL DE L'EXERCICE :	- 28.403 euros

L'objet de ce document est de permettre une meilleure compréhension des comptes annuels. Par conséquent, seuls les éléments significatifs sont mentionnés.

PLAN

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

II - REGLES ET METHODES RETENUES POUR L'ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

III - NOTES SUR LE BILAN

- 1) Immobilisations
- 2) Capitaux propres
- 3) Provisions pour risques et charges

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

- 1) Valorisation des subventions en nature (locaux)
- 2) Valorisation des subventions en nature (personnel)

V - ENGAGEMENTS HORS BILAN

VI - AUTRES INFORMATIONS

ETC
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
R.C.S Paris B 017 151 200
38, Boulevard de Picpus - 75012 PARIS
Tél. 01 44 73 00 73 - Fax 01 44 73 00 74

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Cet exercice est marqué par un fort recul des ressources. Le volume des subventions attendues est en effet en retrait à 1447 k€ contre 1791 k€ au 31/12/2008 et les ressources totales s'établissent à 1713 k€. L'origine de ce recul est notamment le rejet du dossier FSE pour 2009 relatif au projet « PLAcE » (Plateforme Locale d'Accès à l'Emploi) d'un montant de 231.889 €. Les dépenses ont été réduites à 1731 k€ contre 2015 k€ au 31/12/2008 et ce, grâce aux mesures de restructurations mises en œuvre sur l'exercice précédent. Le principal poste de dépenses reste les salaires et charges avec un effectif stable à 34 salariés au 31/12/2009 et une charge nette en recul à 1360 k€.

En conclusion, cet exercice se clôture sur un déficit de 28.403 € et a respecté la parité du financement Etat/Collectivités.

II - REGLES ET METHODES RETENUES POUR L'ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

La comptabilité de l'association est tenue en partie double (toute écriture mouvementée au moins deux comptes) et sur la base d'une comptabilité d'engagement. C'est ainsi que les charges et les produits sont rattachés à l'exercice qu'ils concernent, même si leur règlement (dépenses) ou leur encaissement (recettes) s'effectue sur un autre exercice (antérieur : charges et produits constatés d'avance ou ultérieur : charges à payer et produits à percevoir).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Aucun changement de méthode n'affecte les comptes de l'exercice clos le 31/12/09.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

III - NOTES SUR LE BILAN

1) **Immobilisations** : Les mouvements de l'exercice sur les comptes d'immobilisations sont les suivants :

	01/01/09	VALEURS BRUTES		31/12/09
		Acquisitions	Cessions Mises au rebut	
Logiciels, licences	18.657	2.666	4.217	17.106
Site Internet	20.000	0	0	20.000
Agencements, installation	24.737	0	7.215	17.523
Matériel de bureau et informatique	139.539	13.968	32.645	120.862
Mobilier de bureau	<u>89.011</u>	<u>829</u>	<u>18.244</u>	<u>71.595</u>
	<u>291.944</u>	<u>17.463</u>	<u>62.321</u>	<u>247.086</u>
Subventions d'investissement reçues pour 2008		9.493		
Pourcentage d'investissements subventionnés		54 %		

Les décisions antérieures suivantes ont été appliquées au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

	01/01/09	AMORTISSEMENTS		31/12/09
		Dotations	Reprises	
Logiciels, licences	16.273	4.011	4.217	16.067
Site Internet	20.000	0	0	20.000
Agencements, installation	16.611	3.325	7.215	12.721
Matériel de bureau et informatique	122.900	13.762	32.645	104.017
Mobilier de bureau	<u>49.367</u>	<u>7.760</u>	<u>18.244</u>	<u>38.883</u>
	<u>225.151</u>	<u>28.858</u>	<u>62.321</u>	<u>191.688</u>

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
 ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
 R.C.S. Paris B 017 151 200
 8 Boulevard de Picpus - 75012 PARIS
 Tel : 01 44 54 11 73 Fax : 01 44 79 00 00

Mode et durée d'amortissements :

Logiciels, licences	1 an en linéaire
Site Internet	1 an linéaire
Agencements, installation	3 à 5 ans linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans linéaire
Mobilier de bureau	5 à 8 ans linéaire

2) Fonds associatifs et réserves :

Réserves réglementées : Réserves issues du reclassement en 2003, conformément à la position du Conseil National de la Comptabilité, des provisions réglementées constituées antérieurement au 1^{er} janvier 2000 pour 141.666 € (soit la somme de 103.212,77 € au titre de l'ex-provision pour fonds de roulement et 38.452,67 € au titre de l'ex-provision pour frais de personnel).

Report à nouveau : Ce compte enregistre les résultats antérieurs affectés à ce poste par l'Assemblée Générale Annuelle. Au 31/12/09, ce poste est débiteur de 57.929,46 € du fait des insuffisances antérieures non couvertes par l'imputation de l'excédent 2008.

Résultat net comptable : L'excédent de l'exercice est réparti en deux postes : le *résultat net comptable* (définitivement acquis à la structure) et le *résultat sous contrôle de tiers financeurs* (susceptible d'être repris par les dits tiers). La répartition se fait au prorata des financements avec et sans droit de reprise. Le résultat sur lequel s'exerce le droit de reprise éventuel des tiers financeurs s'entend après apurement du report à nouveau débiteur.

En cas de déficit aucune reprise ne devant intervenir, la totalité de celui-ci est supporté par la structure.

Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables : Il s'agit du solde des subventions d'investissement reçues et non encore reprises au compte de résultat (la reprise s'effectuant au rythme de l'amortissement comptable des immobilisations subventionnées).

Résultat sous contrôle de tiers financeurs : non applicable cette année

3) Provisions pour risques et charges :

Cette provision concerne deux litiges actuellement en cours au Conseil de Prud'hommes de Melun, et couvre les frais auxquels nous pourrions être exposés.

4) Fonds dédiés : Ces comptes enregistrent les mouvements relatifs aux subventions dont l'objet a une période de réalisation en décalage avec l'exercice comptable de la structure. Ainsi, la quote-part de ces subventions portant sur l'exercice à venir (« engagements à réaliser sur ressources dédiées ») est reportée sur le dit exercice afin de respecter le principe de rattachement des charges et produits exposé en introduction du chapitre II. Le détail des mouvements de l'exercice au titre des fonds dédiés est le suivant :

OBJET DE LA SUBVENTION	31/12/08	engagement	utilisation	31/12/09
EMPLOI TREMLIN DEPARTEMENT	916.67	687.50	916.67	687.50
CONSEIL GENERAL RMI	26 423.83	31 708.42	26 423.83	31 708.42
DDTEFP 77 CAE PASSERELLE	00	18 278.00	0	18 278.00
ACSE LOGEMENT DES JEUNES	10 000.00	0.00	10 000.00	0.00
LOGEMENT DES JEUNES	CAMVS	5 000.00	5 000.00	0.00
CAF LOGEMENT DES JEUNES	CAMVS	6 600.00	6 600.00	0.00
DDTEFP 77 VAE	CAMVS	9 888.00	9 888.00	0.00
EMPLOI TREMLIN REGION	6 875.00	5 500.00	6 875.00	5 500.00
FAJ MINEUR	FIPJ	19 297.75	19 297.75	0.00
MINI CLUB	FIPJ	40 690.46	40 690.46	10 171.92
PERMIS DE CONDUIRE	FIPJ	1 653.00	1 653.00	0.00
TOTAUX	127 344.71	66 345.84	127 344.71	66 345.84

ETC
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
R.C.S. Paris B 017 151 200
38 Boulevard de Picpus - 75012 PARIS
Tel 01 44 73 00 73 - Fax 01 44 73 00 74

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Les contributions volontaires en nature font l'objet d'une présentation séparée en pied de compte de résultat (classées par origine en recettes et par nature en emplois).

1) Valorisation des subventions en nature (mise à disposition des locaux)

Afin de donner une image fidèle des moyens mis en œuvre, il est tenu compte le cas échéant de la variation de l'indice du coût de la construction comme méthode d'actualisation des valeurs retenues pour les mises à disposition gratuites de locaux. Ceci conduit à un taux de « réévaluation » de -4,10% en 2009 (base indice 2009).

Les locaux mis à disposition par les communes sont de deux types :

- les locaux de la Rochette mis à disposition par la CAMVS dont le loyer a été estimé à 126.500 € an (sur la base de 1100 m² utilisables en 2008 au prix unitaire de 115 €, non réévalué)
- les locaux des antennes mis à disposition par les communes associées, pour les permanences périodiques, dont l'évaluation a été faite sur la base de 516.73 euros par an pour une demi-journée par semaine.

2) Valorisation des subventions en nature (mise à disposition de personnel)

Poste M.A.D. par l'A.N.P.E. : total 2009 = 28.184 euros

Pour l'année complète : 1 poste équivalent à 90 % d'un temps plein
(valorisé par extrapolation des éléments 2008 en l'absence d'information de l'ANPE et du titulaire)

3) Rémunération allouée globalement aux cadres de Direction de l'Association :

Cette information n'est pas fournie car elle conduirait à indiquer indirectement des rémunérations individuelles.

V – ENGAGEMENTS HORS BILAN

INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE (IFC) :

Afin d'améliorer l'information financière et compte tenu de l'augmentation significative de l'effectif salarié, il a été décidé d'évaluer les engagements de l'association en matière d'indemnités de fin de carrière.

Description de la méthode de calcul

La méthode retenue dans le cadre de cette étude est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées. Elle retient comme base de salaire le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Cette méthode est désignée par la norme comptable IAS n°19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme américaine).

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (Projected Benefit Obligation). La P.B.O. représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn over et de survie.

La formule de l'engagement passé peut se décomposer en quatre termes principaux de la manière suivante :

$$\begin{aligned} \text{Engagement passé} &= \text{Droits acquis par le salarié} \\ &\times \text{probabilité qu'à l'entreprise de verser ces droits} \\ &\times \text{actualisation} \\ &\times \text{coefficient de charges patronales (éventuellement)} \end{aligned}$$

Calcul des droits acquis par le salarié :

$$\begin{aligned} \text{Droits acquis} &= \text{nombre de mois acquis à l'ancienneté finale} \\ &\times \text{salaire mensuel estimé à fin de carrière} \\ &\times \text{pourcentage acquis actuel} \end{aligned}$$

ETC
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
R.C.S Paris B 017 151 200
38, Boulevard de Picpus - 75012 PARIS
Tél. : 01 44 73 00 73 - Fax 01 44 73 00 74

Probabilité de verser les droits = probabilité de rester en vie × probabilité de rester dans l'entreprise

Calcul de l'actualisation = $\frac{1}{(1 + \text{taux d'actualisation})^{\text{horizon}}}$ où l'horizon est le temps restant pour atteindre l'âge de la retraite.

Coefficient de charges Patronales dans l'hypothèse d'un départ à la retraite à l'initiative du salarié.

Paramètres retenus :

- âge de départ à la retraite : 60 ans
- taux d'évolution des salaires : 2 %
- table de mortalité : INSEE 2008
- taux d'actualisation : taux de rendement moyen des obligations corporate notées AA soit 5.09 % au 31/12/2009
- taux annuel moyen de départ des salariés : dégressif en fonction de l'âge, avec une option turn over moyen
- droits IFC : de 2 mois au bout de 5 ans à 4 mois à partir de 20 ans d'ancienneté
- hypothèse de départ volontaire des salariés
- taux de charges patronales retenu : 50 %

Résultat de l'étude

Compte tenu des hypothèses et des paramètres retenus, l'engagement de la structure en matière d'indemnités de fin de carrière est évalué au 31/12/2009 à 42.657,60 €. Pour information le montant de l'engagement, à paramètres et méthodes constants, était au 31/12/2008 de 35.898,67 €.

Ces sommes vous sont précisées dans le cadre des engagements hors bilan car elles ne sont pas provisionnées sur le plan comptable comme nous l'autorise la réglementation.

Nous pouvons noter que l'engagement au 31/12/2009 reste largement couvert par les réserves réglementées antérieurement constituées.

BIENS PRIS EN CREDIT BAIL :

COPIEUR C 353 : -contrat en date du 12/03/2008
-il reste 12 échéances trimestrielles de 697,64 € soit 8371,68 €
-la valeur de rachat au terme est de 0,18 €

COPIEUR C 203 : -contrat en date du 08/01/2009
-il reste 16 échéances trimestrielles de 338.47 € soit 5415.52 €
-la valeur de rachat au terme est de 0,18 €

ENGAGEMENT RELATIF AU DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (DIF) :

Au 31/12/2009 le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés de l'Association était de 2221 heures, dont aucune n'a donné lieu à demande.

VI - AUTRES INFORMATIONS

Au cours de l'exercice 2009 dans le cadre de sa mission, l'Association a distribué des Chèques Mobilité financés par le Conseil Régional, pour un montant de 28.400 €. L'Association n'ayant qu'un rôle d'intermédiaire ces sommes ne sont pas considérées comme des opérations courantes et ne figurent donc pas dans le compte de résultat mais seulement en annexe.

Les présents comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association, lors de sa réunion du 19 mai 2010 à La Rochette.

ETC
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
R.C.S Paris B 017 151 200
38, Boulevard de Picpus - 75012 PARIS
Tél. : 01 44 73 00 73 - Fax 01 44 73 00 74